

Peine capitale

comme d'ailleurs l'ex-premier ministre, le très honorable député de Yellowhead (M. Clark).

L'Association canadienne des libertés civiles, la *Criminal Lawyers Association*, l'Armée du salut, l'*Elizabeth Fry Society* et la *John Howard Society* se sont toutes prononcées contre le rétablissement de la peine de mort. Je pourrais aussi citer en exemple de nombreux autres organismes et groupes que nous respectons pour leur sérieux et leurs vues progressistes; tous ces groupes s'opposent au rétablissement de la peine capitale au Canada.

Je pourrais également mentionner des groupes comme le Congrès juif canadien, la Conférence des évêques catholiques du Canada, l'Église épiscopale du Canada, l'Église unie, la Convention baptiste de l'Ontario et du Québec, le Conseil unitaire canadien, l'*Evangelical Lutheran Church*, le *Menno-nite Central Committee*, la *Reformed Church of America* et la *Religious Society of Friends*, qui se sont prononcés officiellement contre le rétablissement de la peine de mort.

Il conviendrait de se demander pourquoi. Certains partisans de la peine de mort soutiennent que celle-ci est nécessaire pour bien montrer toute l'horreur que nous inspire le meurtre et réaffirmer de ce fait le caractère sacré de la vie. Les communautés religieuses reconnaissent que le meurtre est un crime tragique, et elles offrent appui et soutien à ses victimes. Elles ne croient pas, cependant, que la peine de mort permette de répondre de façon efficace aux besoins des victimes de la violence ni à ceux de la société canadienne dans son ensemble.

Je veux vous lire un extrait d'une lettre que j'ai reçue d'une mère dont la fille a été enlevée et tuée en juillet dernier. Dans le dernier paragraphe de sa lettre, cette mère dit:

Je ne veux pas faire partie d'une société qui enseigne aux générations futures que tuer peut être légitime dans certaines circonstances. Qu'on le proclame clairement et sans réserve: la vie humaine est sacrée; tuer n'est jamais acceptable.

J'ai également reçu une lettre de quelqu'un qui a exercé le métier de bourreau au Canada il y a de nombreuses années. Dans le dernier paragraphe de sa lettre, il dit:

Le meurtre me répugne au plus haut point, et j'éprouve beaucoup de compassion pour ses victimes. Cependant, je ne veux pas que la société dans laquelle je vis soit si empreinte de haine et de vengeance et si dépourvue d'imagination dans sa façon de réagir à la violence que son comportement collectif ne vaudrait pas mieux que celui du meurtrier que nous condamnons. La peine capitale nous rend tous coupables de meurtre prémédité.

En conclusion, je vous dis simplement que je voterai contre la motion à l'étude. Pour l'amour du Canada et des générations à venir, j'espère que nous maintiendrons notre position progressiste sur cette question.

• (1250)

[Français]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Madame la Présidente, nous allons traiter de la peine capitale et, je pense, la peine capitale c'est parler de liberté et de responsabilité. La peine capitale c'est, à mon avis, la légitime défense des gens de ce pays.

Madame la Présidente, j'ai l'intention ce soir de me prononcer en faveur du rétablissement de la peine capitale dans ce pays. Je considère de mon devoir d'adopter une telle position et

je me propose, dans les quelques minutes qui viennent, d'étayer avec force et conviction la position que je défends.

D'entrée de jeu je vais traiter de la nécessité de tenir ce débat, de l'engagement du premier ministre (M. Mulroney) et de cette formation politique de le tenir ce débat. Je parlerai ensuite du type de société que nous voulons instaurer pour tous les Canadiens et les Canadiennes et je m'exprimerai enfin sur la peine capitale elle-même et sur les fondements sur lesquels elle repose.

Madame la Présidente, le débat que nous tenons depuis quelques semaines à la Chambre des communes sur le maintien de l'abolition de la peine capitale ou sur son rétablissement me semble un signe de maturité politique. En effet, contrairement à ce qu'affirment peut-être certains intellectuels en mal de faux modernisme, l'épineuse question du rétablissement de la peine capitale demeure toujours, et plus que jamais, une question de pressante actualité. Et, à mon avis, vouloir remettre en question une décision qui a été prise en 1976 avec une majorité de cinq ou six voix à peine, s'agit-il là d'un retour en arrière? S'agit-il là vraiment du retour en force d'un groupe de personnes qui auraient perdu contact avec la réalité canadienne? S'agit-il du retour de certains revenants, de certains dinosaures qui viennent parler de la nécessité de rétablir la peine capitale au Canada? Eh bien, je ne crois pas, parce que réévaluer les décisions que ce Parlement prend avec un aussi faible consensus souvent, je pense que c'est une excellente chose. Parce que refuser de réévaluer de temps en temps nos décisions, notre comportement, c'est aussi refuser d'évoluer. Et, c'est quasi une constante de nos jours que nous refusons souvent d'être évalués parce que nous refusons souvent d'évoluer.

J'aimerais souligner l'engagement de ce premier ministre de tenir un vote libre sur cette question. Je pense que c'est un engagement de ce parti, encore une fois, et de ce gouvernement respecté, et j'aimerais souligner la qualité du texte que nous a proposé le premier ministre et qu'il nous a livré comme abolitionniste sur la peine de mort. J'estime qu'il l'a fait avec conviction même si je ne la partage pas.

Madame la Présidente, cette question de la peine capitale questionne les valeurs inscrites au cœur de chacun et de chacune d'entre nous. Et la peine de mort pose également une autre question. Une autre tout à fait fondamentale, soit celle de projeter le type de société que nous voudrions instaurer dans ce merveilleux pays. Et je reviendrai là-dessus, madame la Présidente.

Vous savez, lorsque j'étais plus jeune, pour ne pas dire plus petit—ce qui est difficile à imaginer dans mon cas—dans ma prime jeunesse donc, j'ai eu des parents, un père et une mère dont le comportement a été décrit avec humour et brio par un humoriste et comédien du Québec, Yvon Deschamps. En effet, ma mère avait une réaction que l'on pourrait qualifier d'exécutoire en termes législatifs devant les coups pendables que je commettais, tandis que mon père, au contraire, lui, avait une attitude plus déclaratoire devant mon triste comportement.